Jean-Baptiste André Godin à Auguste Fougerousse, 5 janvier 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)
Collation2 p. (265r, 266r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Fougerousse, 5 janvier 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51877

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction5 janvier 1886
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireFougerousse, Auguste (1838-1917)
Lieu de destination5, rue Stanislas, Paris
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51877?context=pdf

Description

RésuméGodin annonce à Fougerousse que le journal *Le Devoir* va publier des articles sur le mouvement coopératif en Angleterre qui pourraient être utiles aux sociétés coopératives de France. Il lui demande de lui communiquer les adresses de sociétés coopératives. Dans le post-scriptum daté du 7 janvier 1886, Godin explique à Fougerousse qu'il a eu de la peine à trouver son adresse, que le départ de la lettre a été différé et que sa demande devient urgente ; il lui recommande d'adresser quelques mots provisoires aux sociétés coopératives en attendant les statuts définitifs de la Fédération des sociétés coopératives.
NotesLes 25 avril et 1er mai 1886, le journal *Le Devoir* publie un « Avis aux sociétés coopératives » relatif à l'envoi de numéros du journal comprenant des articles sur le mouvement coopératif en France, en Angleterre et en Amérique [en ligne : https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/260/70/838/0/0, consulté le 16 novembre 2023]
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Coopération
Personnes citéesFédération des sociétés coopératives de consommation (France)
Œuvres citées

- « Ligue pour la défense et l'organisation des droits du travail. I », *Le Devoir*, t. 10, n° 383, 10 janvier 1886, p. 22-25. [En ligne : https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/25/100/838/0/0, consulté le 7 novembre 2023]
- « Ligue pour la défense et l'organisation des droits du travail. II », *Le Devoir*, t. 10, n° 384, 17 janvier 1886, p. 37-39. [En ligne : https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/40/100/838/0/0, consulté le 7 novembre 2023]
- « Ligue pour la défense et l'organisation des droits du travail. III », *Le Devoir*, t. 10, n° 385, 24 janvier 1886, p. 55-58. [En ligne : https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/58/100/838/0/0, consulté le 7 novembre 2023]

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51877?context=pdf

Guise Familistère
5 janvier 1886

Monsieur Fauquerouse,

"Le Devoir" va publier, dans ses prochains numéros, différents articles sur le mouvement coopératif en Angleterre qui serviraient, je crois, très utilement aux sociétés coopératives de France.

Je viens donc vous prier de me faire envoyer, sans retard, le nom et l'adresse de chacune des sociétés inscrites dans vos rôles pour la constitution des Chambres consultative et économique, et des autres sociétés que vous connaîtriez.

Je vous remercie sincèrement à l'avance et vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Godin

N. S. N. P.

P. S. — (7 janvier)

Ce n'est qu'avec beaucoup de peine que j'ai pu me procurer votre adresse, le départ de cette lettre en a été différé. Je n'en suis que d'autant plus pressé maintenant d'obtenir ce que je vous demande. Car les articles du "Devoir" en question commencent dans le numéro de cette semaine.

Je crois utile à la bonne marche de la Fédération coopérative de vous signaler qu'il faudrait au moins envoyer à toutes les sociétés coopératives quelques mots provisoires de renseignements, en attendant les statuts définitifs, afin qu'on sache à qui s'adresser pour se mettre en règle.

Fichier i